



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/INF/50/4/Add.2
9 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA CINQUANTIÈME SESSION

Note du Secrétaire général

Additif

À ses 101e à 104e, 112e, 113e, 117e à 123e, 125e, 126e et 128e séances plénières, les 28 février, 6 mars, 3, 11, 19, 23 et 25 avril, 10 et 24 mai, 7 juin, 16 juillet, 29 août, et 9, 10, 16 et 17 septembre 1996, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 50/20 B, 50/22 C, 50/86 B et C, 50/89 B, 50/90 B, 50/160 B, 50/207 B, 50/209 B, 50/211 B, 50/212 B et C, 50/213 B et C, 50/219 à 50/246 et les décisions 50/314 B, 50/319, 50/402 B, 50/410 C, 50/446 B et C, 50/458 B, 50/471 C, 50/476 à 50/479, 50/480 A et B, 50/481, 50/482 A et B et 50/483 à 50/506. Les documents A/INF/50/4 et A/INF/50/4/Add.1 et Corr.1 devront en conséquence être modifiés comme suit :

1. Page 3 (A/INF/50/4) [II. RÉSOLUTIONS NE FAISANT PAS SUITE À DES RECOMMANDATIONS D'UNE GRANDE COMMISSION]

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
a) Lire comme suit les entrées pour les résolutions ci-après :			
50/22	La situation au Moyen-Orient		
	A. Jérusalem (A/50/L.37 et Add.1)	44	4 décembre 1995
	B. Le Golan syrien (A/50/L.38 et Add.1)	44	4 décembre 1995
	C. Les attaques israéliennes contre le Liban et leurs conséquences (A/50/L.70/Rev.1)	44	25 avril 1995
50/86	La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti		
	Résolution A (A/50/L.53/Rev.1)	38	15 décembre 1995
	Résolution B (A/50/L.67/Add.1)	38	3 avril 1996
	Résolution C (A/50/L.77/Add.1)	38	29 août 1996

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
50/160	Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90		
	Résolution A (A/50/L.40/Rev.1)	24	22 décembre 1995
	Résolution B (A/50/L.75)	24	16 juillet 1996
	b) <u>Après la résolution 50/161, ajouter</u>		
50/220	Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord relatif aux droits de l'homme au Guatemala (A/50/L.68/Add.1)	45	3 avril 1996
50/225	Administration publique et développement (A/50/L.69/Rev.1 et Rev.1/Add.1)	12	19 avril 1996
50/226	Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador (A/50/L.72/Add.1)	45	10 mai 1996
50/227	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (A/50/L.73)	23	24 mai 1996
50/228	Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/50/L.74)	109	7 juin 1996
50/244	Assistance d'urgence au Costa Rica et au Nicaragua (A/50/L.76/Rev.1 et Rev.1/Add.1)	20 b)	29 août 1996
50/245	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/50/L.78/Add.1)	65	10 septembre 1995

2. Page 25 (A/INF/50/4) [VII. RÉSOLUTIONS FAISANT SUITE AUX RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION]

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
a)	<u>Lire comme suit les entrées pour les résolutions ci-après :</u>		
50/20	Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement		
	Résolution A (A/50/792)	122 a)	1er décembre 1995
	Résolution B (A/50/792/Add.1)	122 a)	7 juin 1996
50/89	Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban		
	Résolution A (A/50/824)	122 b)	19 décembre 1995
	Résolution B (A/50/824/Add.1)	122 b)	7 juin 1996
50/90	Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti		

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
	Résolution A (A/50/705/Add.2)	133	19 décembre 1996
	Résolution B (A/50/705/Add.3)	133	7 juin 1996
50/207	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies		
	Résolution A (A/50/843)	120	23 décembre 1995
	Résolution B (A/50/843/Add.1)	120	11 avril 1996
50/209	Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola		
	Résolution A (A/50/845)	123	23 décembre 1995
	Résolution B (A/50/845/Add.1)	123	7 juin 1996
50/211	Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda		
	Résolution A (A/50/848)	135	23 décembre 1995
	Résolution B (A/50/848/Add.1)	135	7 juin 1996
50/212	Financement du Tribunal criminel international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991		
	Résolution A (A/50/849)	136	23 décembre 1995
	Résolution B (A/50/849/Add.1)	136	11 avril 1996
	Résolution C (A/50/849/Add.2)	136	7 juin 1996
50/213	Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994		
	Résolution A (A/50/852)	160	23 décembre 1995
	Résolution B (A/50/852/Add.1)	160	11 avril 1996
	Résolution C (A/50/852/Add.2)	160	7 juin 1996
	b) <u>Après la résolution 50/218, ajouter</u>		
50/219	Représentants spéciaux, envoyés et autres personnalités exerçant des fonctions spéciales (A/50/834/Add.1)	159, 116, 138 a)	3 avril 1996
50/221	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix		
	Résolution A (A/50/850/Add.2)	138 a)	11 avril 1996
	Résolution B (A/50/850/Add.4)	138 a)	7 juin 1996

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
50/222	Réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/50/850/Add.3)	138 a)	11 avril 1996
50/223	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (A/50/850/Add.3)	138 a)	11 avril 1996
50/224	Reclassement de l'Ukraine dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale (A/50/851/Add.1)	138 b)	11 avril 1996
50/229	Commission d'enquête (Rwanda) (A/50/842/Add.3)	116	7 juin 1996
50/230	Rapport d'activité sur le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/842/Add.3)	116	7 juin 1996
50/231	Propositions concernant les possibilités de financer le coût de nouveaux mandats sans dépassement des crédits ouverts au budget-programme de l'exercice 1996-1997 (A/50/842/Add.3)	116	7 juin 1996
50/232	Services de conférence à assurer pour la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (A/50/842/Add.3)	116	7 juin 1996
50/233	Corps commun d'inspection (A/50/971)	118	7 juin 1996
50/234	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (A/50/970)	124 a)	7 juin 1996
50/235	Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (A/50/796/Add.3)	128	7 juin 1996
50/236	Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/50/827/Add.1)	131	7 juin 1996
50/237	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/50/820/Add.1)	132	7 juin 1996
50/238	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (A/50/828/Add.1)	137	7 juin 1996
50/239	Activités du Bureau des services de contrôle interne (A/50/973)	149	7 juin 1996
50/240	Réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/50/834/Add.2)	159	7 juin 1996
50/241	Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (A/50/966)	167	7 juin 1996
50/242	Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (A/50/967)	168	7 juin 1996

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
50/243	Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (A/50/968)	169	7 juin 1996
50/246	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (A/50/818/Add.1)	126	17 septembre 1996

3. Page 24 (A/INF/50/4) [IX. DÉCISIONS]

[A. Élections et nominations]

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Page</u>
a)	<u>Lire comme suit</u> l'entrée pour la décision 50/314			
50/314	Nomination de membres du Comité des contributions			
	Décision A (A/50/775, par. 9; A/50/PV.94)	17 b)	18 décembre 1995	
	Décision B (A/50/775/Add.1, par. 4; A/50/PV.119)	17 b)	24 mai 1996	
b)	<u>Après</u> la décision 50/318, <u>ajouter</u>			
50/319	Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (A/50/865-S/1996/51; A/50/866-S/1996/52 et Add.1; A/50/882-S/1996/133; A/50/867-S/1996/53; A/50/PV.101)	15 c)	28 février 1996	

4. Page 25 (A/INF/50/4) [B. Autres décisions]

[1. Décisions ne faisant pas suite à des recommandations d'une grande commission]

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Page</u>
a)	<u>Lire comme suit</u> l'entrée pour la décision 50/402			
50/402	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions à examiner			
	Décision A (A/50/250 et Add.1 à 3, A/50/251 et Add.1 à 3, A/50/252 et Add.1 à 3; A/50/PV.3, 41, 55 et 77)	8	22 septembre, 26 octobre, 10 novembre et 1er décembre 1995	
	Décision B (A/50/238/Rev.1, A/50/239, A/50/240, A/50/884, A/50/883/Rev.1, A/50/905, A/50/900, A/50/901, A/50/940, A/50/952, A/50/996, A/50/997, A/50/1024; A/50/PV.101, 102, 103, 113, 118, 121 et 123)	8	28 février, 6 mars, 3 et 23 avril, 10 mai, 16 juillet et 9 septembre 1996	
b)	<u>Lire comme suit</u> l'entrée pour la décision 50/458			
	Décision A (A/50/442; A/50/PV.98)	7	22 décembre 1995	
	Décision B (A/50/442/Add.1; A/50/PV.118)	7	10 mai 1996	
c)	<u>Après</u> la décision 50/475, <u>ajouter</u>			

Numéro de la décision	Intitulé	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Page</u>
50/477	Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/50/900; A/50/PV.103)	95 c)	3 avril 1996	
50/478	Rapport du Conseil économique et social sur la reprise de sa session de fond de 1995 (A/50/3/Add.2; A/50/PV.103)	12	3 avril 1996	
50/486	Appel solennel au respect de la trêve olympique lancé, le 11 juillet 1996, par le Président de l'Assemblée générale (A/50/997; A/50/PV.121)	40	16 juillet 1996	
50/487	Rapport de la Cinquième Commission transmettant le rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/50/1038; A/50/PV.126)	10	16 septembre 1996	
50/488	Rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/50/43, par. 21; A/50/PV.126)	10	16 septembre 1996	
50/489	Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (A/50/47, par. 36; A/50/PV.126)	47	16 septembre 1996	
50/490	Rapport du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'élaborer un Agenda pour le développement (A/50/45, sect. III; A/50/PV.126)	99	16 septembre 1996	
50/491	Rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies (A/50/24, par. 19; A/50/PV.126)	163	16 septembre 1996	
50/492	La situation en Bosnie-Herzégovine (A/50/PV.126)	28	16 septembre 1996	
50/493	Question de l'île comorienne de Mayotte (A/50/PV.126)	35	16 septembre 1996	
50/494	Question de Chypre (A/50/PV.126)	55	16 septembre 1996	
50/495	Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (A/50/PV.126)	151	16 septembre 1996	
50/496	Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/50/PV.126)	117	16 septembre 1996	
50/497	Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (A/50/PV.126)	127	16 septembre 1996	
50/498	Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II (A/50/PV.126)	129	16 septembre 1996	
50/499	Financement de la liquidation de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (A/50/PV.126)	130	16 septembre 1996	

[6. Décisions faisant suite aux rapports de la Cinquième Commission]

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Page</u>
a)	<u>Lire comme suit l'entrée pour la décision 50/410</u>			
50/410	Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies			
	Décision A (A/50/796, par. 6; A/50/PV.78)	128	4 décembre 1995	
	Décision B (A/50/796/Add.1, par. 6; A/50/PV.100)	128	23 décembre 1995	
	Décision C (A/50/796/Add.4, par. 6; A/50/PV.128)	128	17 septembre 1996	
b)	<u>Lire comme suit l'entrée pour la décision 50/446</u>			
50/446	Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/50/819, par. 6; A/50/PV.98)			
	Décision A (A/50/819, par. 6; A/50/PV.98)	125	22 décembre 1995	
	Décision B (A/50/819/Add.1, par. 6; A/50/PV.120)	125	7 juin 1996	
	Décision C (A/50/819/Add.2, par. 5; A/50/PV.128)	125	17 septembre 1996	
c)	<u>Lire comme suit l'entrée pour la décision 50/471</u>			
50/471	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies			
	Décision A (A/50/843, par. 13; A/50/PV.100)	120	23 décembre 1995	
	Décision B (A/50/843, par. 13; A/50/PV.100)	120	23 décembre 1995	
	Décision C (A/50/843/Add.2, par. 6; A/50/PV.128)	120	17 septembre 1996	
d)	<u>Après la décision 50/474, ajouter</u>			
50/476	Activités du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pendant la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale (A/50/842/Add.1, par. 5; A/50/PV.103)	116	3 avril 1996	
50/479	Mise en oeuvre de la réforme des achats au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/50/840/Add.1, par. 6; A/50/PV.104)	114	11 avril 1996	
50/480	Dépenses imprévues et extraordinaires			
	Décision A (A/50/842/Add.2, par. 13; A/50/PV.104)	116	11 avril 1996	
	Décision B (A/50/842/Add.4, par. 10; A/50/PV.128)	116	17 septembre 1996	

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Page</u>
50/481	Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des forces de paix des Nations Unies; financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine; financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental; financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (A/50/796/Add.2, par. 7; A/50/PV.104)	128, 167, 168 et 169	11 avril 1996	
50/482	Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria			
	Décision A (A/50/846/Add.1, par. 6; A/50/PV.120)	134	7 juin 1996	
	Décision B (A/50/846/Add.2, par. 5; A/50/PV.128)	134	17 septembre 1996	
50/483	Documents relatifs à la gestion des ressources humaines (A/50/834/Add.2, par. 13; A/50/PV.120)	159	7 juin 1996	
50/484	Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (A/50/834/Add.2, par. 13; A/50/PV.120)	159	7 juin 1996	
50/485	Prorogation des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 49/222 B de l'Assemblée générale concernant l'emploi de retraités dans les services de conférence (A/50/834/Add.2, par. 13; A/50/PV.120)	159	7 juin 1996	
50/500	Gestion des avoirs des opérations de maintien de la paix (A/50/850/Add.5, par. 5; A/50/PV.128)	113 et 138 a)	17 septembre 1996	
50/501	Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (A/50/850/Add.2, par. 5; A/50/PV.128)	113 et 138 a)	17 septembre 1996	
50/502	Taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents (A/50/850/Add.2, par. 5; A/50/PV.128)	113 et 138 a)	17 septembre 1996	
50/503	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/50/840/Add.2, par. 5; A/50/PV.128)	114	17 septembre 1996	
50/504	Conditions d'emploi des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : examen du principe Noblemaire et de son application (A/50/844/Add.1, par. 6; A/50/PV.128)	121	17 septembre 1996	
50/505	Frais de voyage et questions connexes (A/50/842/Add.4, par. 10; A/50/PV.128)	116	17 septembre 1996	
50/506	Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/50/842/Add.4, par. 10; A/50/PV.128)	116	17 septembre 1996	

5. Page 3 (A/INF/50/4/Add.1) [II. DÉCISIONS]

[A. Élections et nominations]

a) Avant le texte de la décision 50/314, ajouter A

Après le texte de la décision 50/314 A, ajouter

B

À sa 119e séance plénière, le 24 mai 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹, a nommé la personne ci-après membre du Comité des contributions pour la partie non expirée d'un mandat commençant le 24 mai 1996 et expirant le 31 décembre 1996, du fait de la démission d'un membre :

M. Evgueni Deineko

En conséquence, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Pieter Johannes Bierma (Pays-Bas)^{***}, M. Uldis Blukis (Lettonie)^{**}, M. Sergio Chapparo Ruíz (Chili)^{***}, M. Evgueni Deineko (Fédération de Russie)*, M. David Etuket (Ouganda)^{**}, M. Neil Hewitt Francis (Australie)^{***}, M. Igor V. Goumenny (Ukraine)^{**}, M. William Grant (États-Unis d'Amérique)^{**}, M. Alvdor Gurgel de Alencar (Brésil)*, M. Masao Kawai (Japon)^{**}, M. Li Yong (Chine)*, M. Vanu Gopala Menon (Singapour)^{**}, M. Atilio Norberto Molteni (Argentine)^{***}, M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie)^{***}, M. Ugo Sessi (Italie)*, M. Agha Shahi (Pakistan)*, M. Omar Sirry (Égypte)^{***} et M. Adrien Teirlinck (Belgique)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

b) Après la décision 50/318, ajouter

50/319. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale, à sa 101e séance plénière, le 28 février 1996, et le Conseil de sécurité, à sa 3636e séance le même jour, ont procédé indépendamment l'un de l'autre à l'élection d'un membre de la Cour, conformément aux Articles 2 à 4, 7 à 12 et 14 et 15 du Statut de la Cour internationale de Justice, aux articles 150 et 151 du règlement intérieur de l'Assemblée et aux articles 40 et 61 du règlement intérieur provisoire du Conseil, pour pourvoir, pour un

¹ A/50/775/Add.1, par. 4.

mandat expirant le 5 février 2000, un siège devenu vacant en raison du décès de M. Andrés Aguilar Mawdsley (Venezuela)². La personne suivante a été élue :

M. Gonzalo Parra-Aranguren (Venezuela)

De ce fait, la Cour internationale de Justice est composée des membres ci-après : M. Mohammed Bedjaoui (Algérie)*, Président, M. Stephen M. Schwebel (États-Unis d'Amérique)*, Vice-Président, M. Shigeru Oda (Japon)^{***}, M. Gilbert Guillaume (France)^{**}, M. Mohammed Shahabuddeen (Guyana)*, M. Christopher G. Weeramantry (Sri Lanka)^{**}, M. Raymond Ranjeva (Madagascar)^{**}, M. Géza Herczegh (Hongrie)^{***}, M. Shi Jiuyong (Chine)^{***}, M. Carl-August Fleischhauer (Allemagne)^{***}, M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone)^{***}, M. Vladlen S. Vereshchetin (Fédération de Russie)*, M. Luigi Ferrari Bravo (Italie)*, Mme Rosalyn Higgins (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)^{**} et M. Gonzalo Parra-Aranguren (Venezuela)^{**}.

* Mandat expirant le 5 février 1997.

** Mandat expirant le 5 février 2000.

*** Mandat expirant le 5 février 2003.

6. Page 13 (A/INF/50/4/Add.1) [B. Autres décisions]

[1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission]

a) Avant le texte de la décision 50/402, insérer A

Après le texte de la décision 50/402 A, ajouter

B

À sa 101e séance plénière, le 28 février 1996, l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général³, ayant dérogé à l'article 40 du règlement intérieur, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session une question intitulée "Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine" et d'en renvoyer l'examen à la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée, sur proposition du Secrétaire général⁴, ayant dérogé à l'article 40 du règlement intérieur, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session une question intitulée "Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la

² A/50/865-S/1996/51; A/50/866-S/1996/52 et Add.1; A/50/867-S/1996/53 et A/50/882-S/1996/133.

³ A/50/238/Rev.1.

⁴ A/50/239.

Baranja et le Srem occidental" et d'en renvoyer l'examen à la Cinquième Commission.

Également à la même séance, l'Assemblée, sur proposition du Secrétaire général⁵, ayant dérogé à l'article 40 du règlement intérieur, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session une question intitulée "Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies" et d'en renvoyer l'examen à la Cinquième Commission.

Également à la même séance, l'Assemblée, sur proposition du Président de la Cinquième Commission⁶, a décidé de reprendre l'examen du point 113 de l'ordre du jour intitulé "Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes" et d'en renvoyer l'examen à la Cinquième Commission.

À sa 102e séance plénière, le 6 mars 1996, l'Assemblée, à la demande de Cuba⁷, a décidé de reprendre l'examen du point 140 de l'ordre du jour intitulé "Décennie des Nations Unies pour le droit international" et de l'examiner directement en séance plénière.

À sa 103e séance plénière, le 3 avril 1996, l'Assemblée, à la demande du Venezuela⁸, a décidé de reprendre l'examen de l'alinéa a) du point 95 de l'ordre du jour intitulé "Commerce et développement" et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance, l'Assemblée, sur proposition du Secrétaire général⁹, a décidé de reprendre l'examen de l'alinéa c) du point 95 de l'ordre du jour, intitulé "Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)", et de l'examiner directement en séance plénière.

Également à la même séance, l'Assemblée, sur proposition du Secrétaire général¹⁰, a décidé de reprendre l'examen du point 109 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées, et questions humanitaires", et de l'examiner directement en séance plénière.

⁵ A/50/240.

⁶ A/50/884.

⁷ A/50/883/Rev.1.

⁸ A/50/905.

⁹ A/50/900.

¹⁰ A/50/901.

À sa 113e séance plénière, le 23 avril 1996, l'Assemblée, à la demande de la Colombie¹¹, a décidé de reprendre l'examen du point 44 de l'ordre du jour, intitulé "La situation au Moyen-Orient", et l'examiner directement en séance plénière.

À sa 118e séance plénière, le 10 mai 1996, l'Assemblée, sur proposition du Secrétaire général¹², a décidé de reprendre l'examen de l'alinéa b) du point 17, de l'ordre du jour intitulé "Nomination de membres du Comité des contributions", et d'en renvoyer l'examen à la Cinquième Commission.

À sa 121e séance plénière, le 16 juillet 1996, l'Assemblée, à la demande de la Belgique¹³, a décidé de reprendre l'examen du point 24 de l'ordre du jour intitulé "Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90", et de l'examiner directement en séance plénière.

À la même séance, l'Assemblée, sur proposition de son Président¹⁴, a décidé de reprendre l'examen du point 40 de l'ordre du jour, intitulé "Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique".

À sa 123e séance plénière, le 9 septembre 1996, l'Assemblée, à la demande de l'Australie¹⁵, a décidé de reprendre l'examen du point 65 de l'ordre du jour intitulé "Traité d'interdiction complète des essais" et de l'examiner directement en séance plénière.

b) Avant le texte de la décision 50/458, insérer A

Après le texte de la décision 50/458 A, ajouter

B

À sa 118e séance plénière, le 10 mai 1996, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général¹⁶.

c) Après la décision 50/475, ajouter

¹¹ A/50/940.

¹² A/50/952.

¹³ A/50/996.

¹⁴ A/50/997.

¹⁵ A/50/1024.

¹⁶ A/50/442/Add.1.

50/477. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

À sa 103e séance plénière, le 3 avril 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)¹⁷, a autorisé le Conseil économique et social à se prononcer, à la reprise de sa session d'organisation, en mai 1996, sur la question de l'accréditation auprès de la Conférence des organisations non gouvernementales dont l'accréditation n'avait pas été recommandée par le secrétariat de cette dernière¹⁸.

50/478. Rapport du Conseil économique et social sur la reprise de sa session de fond de 1995

À sa 103e séance plénière, le 3 avril 1996, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil économique et social sur la reprise de sa session de fonds de 1995¹⁹.

50/486. Appel solennel au respect de la Trêve olympique lancé, le 11 juillet 1996, par le Président de l'Assemblée générale

À sa 121e séance plénière, le 16 juillet 1996, l'Assemblée générale a pris acte de l'appel solennel au respect de la Trêve olympique, lancé le 11 juillet 1996, par le Président de l'Assemblée²⁰.

50/487. Rapport de la Cinquième Commission transmettant le rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Cinquième Commission²¹ transmettant le rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies²².

¹⁷ A/50/900.

¹⁸ A/CONF.165/PC.3/2/Add.4 et Corr.1, annexe II.

¹⁹ A/50/3/Add.2. La version définitive du rapport sera publiée ultérieurement en tant que Supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale (A/50/3/Rev.1).

²⁰ A/50/997.

²¹ A/50/1038.

²² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 43 (A/50/43).

50/488. Rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies²³, créé conformément à sa résolution 49/143 du 23 décembre 1994 et à sa décision 49/496 du 14 septembre 1995, a pris note des travaux du Groupe de travail; et décidé qu'il devrait les poursuivre, en tenant compte notamment de l'examen de la question auquel il a procédé pendant les quarante-neuvième et cinquantième sessions et des vues exprimées à la cinquante et unième session de l'Assemblée, et lui présenter, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, un rapport sur ses travaux, y compris, éventuellement, des recommandations, à sa cinquante et unième session.

50/489. Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité²⁴, créé par sa résolution 48/26 du 3 décembre 1993, et dont le mandat a été prorogé par ses décisions 48/498 du 14 septembre 1994 et 49/499 du 18 septembre 1995, a pris acte du rapport du Groupe de travail et décidé qu'il devrait poursuivre ses travaux, en tenant compte des progrès accomplis au cours des quarante-huitième, quarante-neuvième et cinquantième sessions, ainsi que des vues exprimées lors de la cinquante et unième session de l'Assemblée, et lui présenter, avant la fin de ladite session, un rapport contenant toutes recommandations convenues.

50/490. Rapport du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, à composition non limitée, chargé d'élaborer un Agenda pour le développement

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale, ayant examiné, comme suite à sa résolution 49/126 du 19 décembre 1994 et à sa décision 49/497 du 14 septembre 1995, le rapport du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale à composition non limitée, chargé d'élaborer un Agenda pour le développement²⁵, a pris acte de son rapport et décidé qu'il devrait poursuivre, durant la cinquante et unième session, les travaux commencés lors

²³ Ibid., par. 21.

²⁴ Ibid., Supplément No 47 (A/50/47), par. 36.

²⁵ Ibid., Supplément No 45 (A/50/45), par. 10.

des quarante-neuvième et cinquantième sessions, en vue d'achever sa tâche le plus rapidement possible, et lui présenter alors un rapport.

50/491. Rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies²⁶ créé en application de sa résolution 49/252 du 14 septembre 1995, a pris note avec satisfaction de son rapport et décidé que le Groupe de travail poursuivrait ses travaux conformément à son mandat énoncé dans la résolution 49/252 et lui présenterait, compte tenu des vues exprimées par les États Membres, un rapport à ce sujet, lors de sa cinquante et unième session.

50/492. La situation en Bosnie-Herzégovine

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "La situation en Bosnie-Herzégovine".

50/493. Question de l'île comorienne de Mayotte

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Question de l'île comorienne de Mayotte".

50/494. Question de Chypre

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Question de Chypre".

50/495. Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou

²⁶ Ibid., Supplément No 24 (A/50/24), par. 19.

violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994".

50/496. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies".

50/497. Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge".

50/498. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II".

50/499. Financement de la liquidation de l'Opération des Nations Unies au Mozambique

À sa 126e séance plénière, le 16 septembre 1996, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session une question intitulée "Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique".

7. Page 64 (A/INF/50/4/Add.1)

[6. Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission]

a) Après le texte de la décision 50/410 B, ajouter :

C

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission²⁷, a décidé d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 6 231 150 dollars des États-Unis (montant net : 5 787 200 dollars des États-Unis) aux fins de la liquidation des Forces combinées et de la fourniture d'un appui commun pour la période du 1er au 31 octobre 1996.

²⁷ A/50/796/Add.4, par. 6.

b) Avant le texte de la décision 50/446, ajouter A

Après le texte de la décision 50/446 A, ajouter :

B

À sa 120e séance plénière, le 7 juin 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission²⁸, a décidé d'autoriser le Secrétaire général à engager, aux fins du fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pendant la période du 1er juillet au 30 septembre 1996, des dépenses d'un montant brut de 7 816 100 dollars des États-Unis (montant net : 6 846 350 dollars des États-Unis), comprenant le montant de 316 100 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ladite somme devant être mise en recouvrement auprès des États Membres en tenant compte de la composition des groupes indiquée aux paragraphes 3 et 4 de sa résolution 43/232 du 1er mars 1989, telle qu'elle a été modifiée par ses résolutions 44/192 B du 21 décembre 1989, 45/269 du 27 août 1991, 46/198 A du 20 décembre 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 49/249 A du 20 juillet 1995, 49/249 B du 14 septembre 1995 et 50/224 du 11 avril 1996, ainsi que par ses décisions 48/472 A du 23 décembre 1993 et 50/451 B du 23 décembre 1995, et en se fondant sur le barème des quotes-parts pour l'année 1996 qu'elle a établi dans sa résolution 49/19 B du 23 décembre 1994 et sa décision 50/471 A du 22 décembre 1995.

C

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission²⁹, a décidé d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant brut de 2,6 millions de dollars des États-Unis (montant net : 2,5 millions de dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour la période du 1er au 31 octobre 1996.

c) Après le texte de la décision 50/471 B, ajouter :

C

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission³⁰, a pris acte du rapport du Comité des contributions sur sa cinquante-sixième session³¹ et décidé d'en reporter l'examen à sa cinquante et unième session.

d) Après le texte de la décision 50/474, ajouter :

²⁸ A/50/819/Add.1, par. 6.

²⁹ A/50/819/Add.2, par. 5.

³⁰ A/50/843/Add.2, par. 6.

³¹ A/50/11/Add.2.

50/476. Activités du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pendant la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale

À sa 103e séance plénière, le 3 avril 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission³², a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les activités qu'il a menées pendant la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale³³.

50/479. Mise en oeuvre de la réforme des achats au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

À sa 104e séance plénière, le 11 avril 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission³⁴ et rappelant sa résolution 49/216 C du 23 décembre 1994, a pris acte du rapport du Secrétaire général³⁵ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁶, et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante et unième session, un rapport complet sur la mise en oeuvre de la réforme des achats au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au sens où l'entend le Comité consultatif au paragraphe 5 de son rapport.

50/480. Dépenses imprévues et extraordinaires

A

À sa 104e séance plénière, le 11 avril 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission³⁷, a décidé de reporter l'examen de la question des dépenses imprévues et extraordinaires à la seconde partie de la reprise de sa session, en mai 1996.

B

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission³⁸, a pris note du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouvelles installations de conférence

³² A/50/842/Add.1, par. 5.

³³ A/50/489.

³⁴ A/50/840/Add.1, par. 6.

³⁵ A/C.5/50/13/Rev.1.

³⁶ A/50/7/Add.13.

³⁷ A/50/842/Add.2, par. 13.

³⁸ A/50/842/Add.4, par. 10.

à Addis-Abeba et Bangkok³⁹, pris note également du rapport du Secrétaire général sur les dépenses imprévues et extraordinaires⁴⁰, ainsi que de son rapport sur les représentants et envoyés spéciaux⁴¹, et décidé d'en reporter l'examen à sa cinquante et unième session.

50/481. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies; financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental; financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

À sa 104e séance plénière, le 11 avril 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴², ayant examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴³ :

a) A décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 100 millions de dollars des États-Unis (montant net : 98 430 700 dollars) pour la période du 1er janvier au 31 mai 1996, au titre de la phase préalable à la liquidation de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies, et aux fins du fonctionnement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et de la Force de déploiement préventif des Nations Unies;

b) A décidé également, à titre d'arrangement spécial, d'ouvrir, pour inscription au compte spécial créé dans sa résolution 46/233 du 19 mars 1992, un crédit d'un montant brut de 50 millions de dollars (montant net : 49 215 350 dollars), comprenant un montant brut de 14 millions de dollars (montant net : 13 780 300 dollars) pour la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, un montant brut de 29,5 millions de dollars (montant net : 29 037 100 dollars) pour l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, et un montant brut de 6,5 millions de dollars (montant net : 6 397 950 dollars) pour la Force de déploiement préventif des Nations Unies, et de mettre ce montant en recouvrement

³⁹ A/C.5/50/17.

⁴⁰ A/C.5/50/30.

⁴¹ A/C.5/50/72.

⁴² A/50/796/Add.2, par. 7.

⁴³ A/50/903.

auprès des États Membres pour la période du 1er janvier au 31 mai 1996, en tenant compte de la composition des groupes indiquée aux paragraphes 3 et 4 de sa résolution 43/232 du 1er mars 1989, telle qu'elle a été modifiée par ses résolutions 44/192 B du 21 décembre 1989, 45/269 du 27 août 1991, 46/198 A du 20 décembre 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 49/249 A du 20 juillet 1995 et 49/249 B du 14 septembre 1995 et ses décisions 48/472 A du 23 décembre 1993 et 50/451 B du 23 décembre 1995, et en se fondant sur le barème des quotes-parts pour l'année 1996⁴⁴;

c) A décidé en outre que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il serait déduit des charges à répartir entre les États Membres, en application du paragraphe b) ci-dessus, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts au titre des recettes provenant des contributions du personnel approuvées aux fins des opérations susmentionnées pour la période du 1er janvier au 31 mai 1996, soit 784 650 dollars;

d) A décidé de réexaminer de façon approfondie, lors de la seconde partie de la reprise de sa session, avant le 10 mai 1996, les prévisions de dépenses relatives auxdites opérations pour la période du 1er janvier au 30 juin 1996⁴⁵.

50/482. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria

A

À sa 120e séance plénière, le 7 juin 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁶, a décidé d'autoriser le Secrétaire général à utiliser les ressources actuellement disponibles au titre de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1996, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 mai 1996, et prié le Secrétaire général de présenter, le 1er septembre 1996 au plus tard, des prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997.

B

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁷, a décidé d'autoriser le Secrétaire général à utiliser les ressources actuellement disponibles au titre de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria pour la période allant jusqu'au 31 octobre 1996 et, au besoin, d'engager des dépenses supplémentaires

⁴⁴ Voir résolution 49/19 B, telle que modifiée par la décision 50/471 A.

⁴⁵ Voir A/50/696/Add.4 et Add.4/Corr.1.

⁴⁶ A/50/846/Add.1, par. 6.

⁴⁷ A/50/846/Add.2, par. 5.

d'un montant brut de 1,1 million de dollars des États-Unis (montant net : 1 million de dollars) pour la même période.

50/483. Documents relatifs à la gestion des ressources humaines

À sa 120e séance plénière, le 7 juin 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁸, a décidé de reporter à la cinquante et unième session l'examen des rapports du Secrétaire général présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé "gestion des ressources humaines"⁴⁹.

50/484. Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés

À sa 120e séance plénière, le 7 juin 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁸, a pris acte de la note du Secrétaire général relative au respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés⁵⁰, ainsi que de la déclaration faite par le représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les question de sécurité le 14 décembre 1995⁵¹, et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur cette question à sa cinquante et unième session.

50/485. Prorogation des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 49/222 B de l'Assemblée générale concernant l'emploi des retraités dans les services de conférence

À sa 120e séance plénière, le 7 juin 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁴⁸, a :

a) Regretté que le Secrétaire général n'ait pas pris les dispositions nécessaires pour ne pas avoir à demander de dérogation aux dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 49/222 B du 20 juillet 1995;

b) Décidé de proroger jusqu'au 30 octobre 1996 les dispositions prévues au paragraphe 6 de sa résolution 49/222 B concernant l'emploi de retraités dans les services de conférence et de ne plus autoriser aucune autre dérogation après cette date;

c) Décidé d'examiner toutes les questions concernant l'emploi de retraités, y compris la question des dérogations, lorsqu'elle examinerait le rapport demandé au paragraphe 3 de sa résolution 49/222 B;

⁴⁸ A/50/834/Add.2, par. 3.

⁴⁹ A/C.5/49/63; A/C.5/49/64; A/50/540; A/C.5/50/64 et A/C.5/50/L.2.

⁵⁰ A/C.5/50/3.

⁵¹ A/C.5/50/SR.40, par. 55.

d) Décidé d'examiner en priorité, le 15 octobre 1996 au plus tard, le rapport susvisé du Secrétaire général et prié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de présenter son rapport sur la question le 1er octobre 1996 au plus tard;

e) Invité le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à examiner à sa quarante-septième session, en juillet 1996, la possibilité de suspendre le versement des pensions pour des périodes de service inférieures à six mois.

50/500. Gestion des avoirs des opérations de maintien de la paix

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵², a pris note des rapports du Secrétaire général intitulés "Gestion des avoirs des opérations de maintien de la paix : installations de stockage du matériel en surplus et équipements de départ pour les missions"⁵³, "Gestion des biens des opérations de maintien de la paix : questions de politique, questions techniques et questions comptables"⁵⁴, "Système de contrôle des stocks de biens non fongibles au Siège"⁵⁵ et "Gestion des avoirs des opérations de maintien de la paix : installations de stockage du matériel en surplus et équipements de départ pour les missions à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi"⁵⁶, et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁷, décidé de reporter l'examen de ces rapports à sa cinquante et unième session et prié le Secrétaire général de présenter les renseignements complémentaires demandés par le Comité consultatif.

50/501. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵², a pris note des rapports du Secrétaire général sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix⁵⁸ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions

⁵² A/50/850/Add.5, par.5.

⁵³ A/49/936.

⁵⁴ A/50/965.

⁵⁵ A/C.5/50/51.

⁵⁶ A/50/907.

⁵⁷ A/50/985.

⁵⁸ A/48/622 et A/49/654.

administratives et budgétaires⁵⁹ et décidé de reporter l'examen de ces rapports à sa cinquante et unième session.

50/502. Taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁵², a pris note du rapport du Secrétaire général sur les taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents⁶⁰ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶¹ et décidé de reporter l'examen de ces rapports à sa cinquante et unième session.

50/503. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶², a :

- a) Pris acte des documents ci-après :
 - i) Note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "La gestion des oeuvres d'art de l'ONU"⁶³;
 - ii) Rapport du Secrétaire général sur la gestion des immeubles⁶⁴;
 - iii) Rapport du Secrétaire général sur les modalités mises en place pour appliquer la section 29 de l'article VIII de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 13 février 1946⁶⁵;
- b) Pris également acte :
 - i) Des rapports du Secrétaire général et du Groupe de travail spécial intergouvernemental d'experts créé par sa résolution 48/218 A sur les

⁵⁹ A/50/976.

⁶⁰ A/48/912.

⁶¹ A/50/1012.

⁶² A/50/840/Add.2, par. 5.

⁶³ A/50/742.

⁶⁴ A/50/676.

⁶⁵ A/C.5/49/65.

mécanismes juridictionnels et procédures pour la gestion adéquate des ressources et fonds de l'Organisation des Nations Unies⁶⁶;

- ii) De la note du Secrétaire général transmettant les vues du Comité des commissaires aux comptes touchant l'amélioration des fonctions de contrôle⁶⁷;
 - iii) Du rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU⁶⁸;
- c) Décidé d'en reporter l'examen à sa cinquante et unième session.

50/504. Conditions d'emploi des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : examen du principe Noblemaire et de son application

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁶⁹, a pris acte du rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 1995 : Conditions d'emploi des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : examen du principe Noblemaire et de son application⁷⁰, et décide d'en reporter l'examen à sa cinquante et unième session.

50/505. Frais de voyage et questions connexes

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷¹, a pris note des rapports du Secrétaire général sur les conditions de voyage par avion⁷², pris note également des rapports du Secrétaire général sur l'examen des frais de voyage et des indemnités connexes des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies⁷³, de son rapport sur la possibilité d'opter pour le versement d'une somme forfaitaire couvrant les frais de voyage par avion lors du congé dans les foyers et des

⁶⁶ A/49/98 et Corr.1 et Add.1 et 2, et A/49/418.

⁶⁷ A/49/471 et Corr.1.

⁶⁸ A/49/633.

⁶⁹ A/50/844/Add.1, par. 6.

⁷⁰ A/50/30/Add.1.

⁷¹ A/50/842/Add.4, par. 10.

⁷² A/C.5/47/17, A/C.5/48/3, A/C.5/49/72 et A/C.5/50/22.

⁷³ A/C.5/47/61, A/C.5/48/14 et A/C.5/48/83.

déplacements effectués au titre des études ou pour des visites familiales⁷⁴, de son rapport sur l'octroi d'une assistance technique pour le remboursement des frais de voyage aux pays les moins avancés et autres pays en développement qui sont membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international⁷⁵, des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷⁶, ainsi que du rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Les voyages à l'Organisation des Nations Unies : problèmes d'efficacité et de réduction des coûts"⁷⁷, et décidé d'en reporter l'examen à sa cinquante et unième session.

50/506. Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997

À sa 128e séance plénière, le 17 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷⁸, a pris note de la décision du Secrétaire général de différer toute décision concernant le licenciement de fonctionnaires aux fins de la réalisation des objectifs de sa résolution 50/214 jusqu'à ce qu'elle ait examiné le rapport du Secrétaire général, les efforts étant poursuivis, dans l'intervalle, afin d'affecter ces fonctionnaires à un poste qui leur convienne.

⁷⁴ A/C.5/50/50.

⁷⁵ A/47/454.

⁷⁶ A/49/952 et A/47/7/Add.5.

⁷⁷ A/50/692.

⁷⁸ A/50/842/Add.4, par. 10.